



N.I.T.S. ta mère !

L'esclavage ?

Non merci !

Contacts : sud.ars@free.fr

Plus d'infos sur <http://sud.ars.free.fr>

Nancy, le 30 mars 2010

La direction d'ARS Pierre Vivier vient de mettre en place une nouvelle organisation du travail contre laquelle nous nous insurgeons !

Sur le fond, tout d'abord :

♦ C'est une mise à mal de l'organisation du travail, contraire à l'accord sur les 35 heures, signé le 30 juin 1999. En effet « *l'organisation du temps de travail issue de cette annualisation sera définie au sein des établissements et devra faciliter selon les nécessités de service, l'augmentation du nombre de journées non travaillées au-delà des jours de repos hebdomadaires* relevant des dispositions conventionnelles. ». Avec la nouvelle mouture, c'est plus de plages de travail, moins longues (plages de 5h), moins de week-end (dissociation des samedis et dimanches travaillés). En y ajoutant les astreintes, c'est, quelquefois, 3 week-ends par mois, à la disposition du patron. Bonjour la vie de famille...

♦ L'apparition d'un ovni dans l'ARS : les N.I.T.S. (Non Inscrit au Tableau de Service). En clair, selon la direction, le salarié ne travaille pas mais peut être appelé jusqu'à 48h avant, pour aller au boulot... Rappel à la direction : unE salariéE à disposition de l'employeur, cela s'appelle une astreinte et ça se paie ! De plus, « *les délais dans lesquels les salariés seront prévenus en cas de changement de l'horaire sont fixés à 7 jours calendaires* ». Eh ! L'esclavage a été aboli en 1848 ! Dans la première mouture, unE salariéE travaille 7 jours consécutifs... Bravo !

♦ Disparition des JNT : finie la journée tous les 15 jours, la 1/2 journée par semaine ou les 7h/jour, selon le choix du salarié.

Sur la forme, enfin :

♦ Cette nouvelle organisation qui change profondément la manière de travailler n'a été soumise ni au Comité d'entreprise, ni aux délégués du personnel. La direction s'assoit lourdement sur le dialogue social. Les salariéEs ont tout juste eu droit à un monologue condescendant, pour leur annoncer la bonne nouvelle, six jours avant cette mise en place (fixée au 5 avril).

♦ Non respect du délai de 15 jours pour l'annonce de cette nouvelle programmation.

Nous considérons cette tentative comme une déclaration de guerre pure et simple et nous nous associons aux salariéEs concernéEs, pour exprimer notre colère.

Nous informons l'ensemble des salariéEs de l'ARS que cela constitue un précédent dans l'association et que nous ne pouvons pas le tolérer.

Pour permettre aux salariéEs d'exprimer leur mécontentement et leur colère, nous appelons donc toutes et tous les salariéEs de l'ARS à se mettre en grève

**du mardi 30 mars 2010 à 11h
jusqu'au jeudi 1^{er} avril à 14h
(pour commencer...)**